

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 D 00630

Numéro SIREN : 322 235 474

Nom ou dénomination : EXPERIAL CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2023 sous le numéro de dépôt 6266

EXPERIAL CONSEIL

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de la région de LILLE et à la compagnie régionale des commissaires aux comptes des Hauts de France

au capital de 600 000 euros

Siège social : 3 rue Paul Bert

62280 ST MARTIN BOULOGNE

322 235 474 RCS BOULOGNE SUR MER

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 13 DECEMBRE 2023

EXTRAIT

L'an 2023,
Le 13 Décembre,

La Société AUXO, société de participations financières de professions libérales par actions simplifiée au capital de 2 751 144 Euros, dont le siège social est à SAINT MARTIN BOULOGNE (62280), 3 Rue Paul Bert, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOULOGNE SUR MER sous le numéro 888 405 503,
Représentée par Messieurs Jean-Christophe MAILLARD et Laurent FLAHAUT, agissant en leurs qualités respectives de Président et Directeur Général,

Associée unique de la Société EXPERIAL CONSEIL,

II- A pris les décisions suivantes relatives à :

- Rapport des gérants et du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 juillet 2023 et quitus aux gérants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Fin de mission du Commissaire aux Comptes,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(....)

DEUXIEME DECISION

(...)

Jem

LF

PG

AR

TROISIEME DECISION

(....)

QUATRIEME DECISION

Le mandat de la société SOCOLIT, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue des présentes, l'associée unique décide de ne pas procéder à son renouvellement.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

La Société **STC AUDIT ET CONSEIL**, située à TOURCOING (59200), 156 Chaussée Pierre Curie en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

Pour mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Juillet 2029.

SIXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique et les gérants.

*Pour extrait certifié conforme.
Les gérants*

